



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**n° 23/2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

Étaient présents : BARBIERI Chloé – BODIN Jonathan - CASMARET Michel – CHAPPELLIER Gaëlle – DUCHAUSOY Marc – HANRION Philippe – KUCH Pauline - LAUER Jean Paul - MACRELLE Jean-Jacques - MACRELLE Nadine – MATHOUILLOT Régine - MONELLE Gilbert - TESSARI Myriam formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : WAHL Salomé qui donne procuration à BARBIERI Chloé et BESANCON Julien qui donne procuration à HANRION Philippe

Secrétaire de séance : BARBIERI Chloé est élue secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, M. Philippe HANRION ouvre la séance.

## **23/2026- Accueil / Restauration Scolaire « Les escargots »**

Vu la délibération du conseil municipal du 19/02/2024 ;

Vu la réunion de la commission jeunesse et sport du 01/04/2026 ;

Considérant le changement des tarifs et la création des « Mercredis récréatifs » ;

Il convient d'actualiser les règlements ;

### **ACCUEIL**

#### **Maternelle et Élémentaire :**

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	07h00 à 8h00	4.00 €
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	16h00 à 17h00	4.00 €
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	16h00 à 18h30	7.00 €
Lundi uniquement après l'A.P.C.	17h00 à 18h30	5.00 €

Les tarifs indiqués ne comprennent pas les gouters.

Toute heure entamée est due et tout retard, après 18h30 sera facturé 5€ par ½ heure entamée.

### **RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **Maternelle et Élémentaire :**

10.25€ pour le repas de midi de 11h45 à 13h30 (5.25€ pour le repas et 5.00€ garde)

### **MERCREDIS RECREATIFS**

**Ouverts à tous les enfants de 3 ans à 11 ans (Scolarisés à Elzange et aux extérieurs)**

Créneaux	Horaires	Tarifification enfants scolarisés à Elzange	Tarifification extérieurs
Matin (sans repas)	07h00 à 12h00	20.00 €	25.00 €
Matin + repas	07h00 à 13h30	30.00 €	35.00 €
Après-midi (sans repas)	13h30 à 18h30	20.00 €	25.00 €
Après-midi + repas	12h00 à 18h30	30.00 €	35.00 €
Journée (repas inclus)	07h00 à 18h30	45.00 €	55.00 €

Les tarifs indiqués ne comprennent pas les gouters.

Toute heure entamée est due et tout retard, après 18h30 sera facturé 5€ par ½ heure entamée.

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (0 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 13+2 POUR) le Conseil municipal :

- DECIDE de fixer le montant de la participation de l'accueil et restauration scolaire comme cité ci-dessus à compter de la rentrée 2026/2027
- DECIDE de mettre en place les mercredis récréatifs
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.
- ACCEPTE les règlements annexés

---

Nombre de membres en exercice : 15- Présents : 13 - Votants : 15

Date de la convocation : Le 27/03/2026

Fait et délibéré à Elzange, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme au registre, Elzange le 10/04/2026. Le Maire- Philippe HANRION :